

'ROCHE INFOS'

Février 2016



Bulletin d'information de la
Municipalité de Roche-Lez-Beaupré

www. Roche-lez-beaupre.fr



MOT DU MAIRE

Chers Rochoises et Rochois,

Les commissions de travail de l'équipe municipale répertorient actuellement les projets envisageables pour 2016. Le Conseil municipal réalisera les choix nécessaires lors du débat budgétaire. La marge de manœuvre reste étroite...



Notre commune doit faire face depuis l'été à une recrudescence des cambriolages, que la gendarmerie ne parvient pas à enrayer. Seules une vigilance accrue et la solidarité de voisinage parviendront à décourager les potentiels voleurs. Il est à noter que ces infractions ont toutes lieu en pleine journée, (entre 13h et 18h) il est donc inutile d'incriminer la coupure nocturne de l'éclairage.

Nous continuons à soutenir notre vice-championne de France en cyclo-cross : Juliette Labous qui poursuit ses performances exceptionnelles, alliant études et sports de haut niveau : félicitations.

Votre dévoué
Jacques KRIEGER

DATES À RETENIR

- Lundi 1er février : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h
- Mercredi 17 février : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Samedi 20 février : **marché des producteurs**, Place Pasteur de 8h30 à 12h

BILAN DE L'ÉTAT CIVIL EN 2015

33 naissances, 15 décès... En 2015, l'écart s'est nettement creusé, avec en plus à notre compteur 6 couples qui ont convolé en justes noces...

La sagesse populaire dit souvent qu'une vie en remplace une autre. Ce dicton est plus que vérifié dans notre commune. En effet, l'année 2015 a vu naître 33 nouveaux Rochois pour 15 décès. Si le nombre de décès est resté sensiblement le même qu'en 2014 (14 décès), du côté des naissances, on enregistre une hausse de plus de 30 %.

Avec 24 naissances en 2013, 25 naissances en 2014 et 33 naissances en 2015, les bancs des écoles ont de beaux jours devant eux !

Malgré ces 33 naissances, l'année 2015 a tout de même vu partir 15 de ses rochois.

Le chiffre officiel de la population rochoise au 01/01/2016 est de 2050 habitants (contre 2054 en 2015 !). Cela ne reflète pas la réalité car la population croît légèrement. Il s'agit de la procédure de lissage de la tendance enregistrée lors du dernier recensement.



Naissances, mariages, décès ... ainsi va la vie !

Recensement militaire

A 16 ans faites-vous recenser en mairie !

Le recensement est une démarche obligatoire qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la loi du 28 octobre 1997. Il fait suite à l'enseignement de défense au collège et précède la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Qui ?

Tous les citoyens français, garçons et filles.

Quand ?

Dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

Où ?

A la mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera délivrée.

Comment ?

Se présenter muni(e) de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Attention

Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter, au plus vite, à la mairie afin de régulariser votre situation.

Sinon, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au bac...



JULIETTE LABOUS : CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYLO-CROSS

Dimanche 10 janvier 2016 ont eu lieu, à la Malcombe à Besançon, les championnats de France de cyclo-cross.

Juliette Labous, tenante du titre, était bien sûr au départ de la course.



La pluie et la boue étaient de la partie mais n'ont pas empêché la jeune athlète de finir sa course en deuxième position.

Le duel a été intense entre Hélène Clauzel et Juliette Labous ; et Juliette n'a pu conserver son titre.

A l'arrivée, Juliette confiait "Je suis un peu déçue mais il n'y a finalement pas de regret. Je manquais un peu de force, je n'étais pas dans un bon jour. J'aime bien la boue mais quand tu n'es pas bien, l'écart se creuse vite. Dans le dernier tour, je n'étais pas bien. Maëlle (arrivée en 3e position) revenait et je stressais un peu. Mais j'ai tout donné pour la deuxième place".

Et cette deuxième place lui a en plus offert une sélection en équipe de France pour participer aux deux dernières coupes du monde les 16 et 17 janvier en France à Lignières-en-Berry, où elle est arrivée en 27e position, et le 24 janvier aux Pays-Bas à Hoogereide.



CCAS : AIDES À LA PERSONNE

1) Si suite à une hospitalisation vous avez besoin d'une aide à domicile, faites établir une ordonnance par le médecin et faire établir un dossier par l'assistante sociale **avant** votre sortie de l'hôpital ou de maison de rééducation et contactez votre mutuelle pour connaître le montant de la prise en charge.

2) Vous avez des problèmes de santé importants et vous avez besoin d'aide à domicile (toilette, ménage, aide aux repas) :

- téléphonez à l'assistante sociale de la PMI à Novillars au 03 81 55 61 25 pour faire une évaluation et établir un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

- ou contactez le service du Conseil Départemental au 03 81 25 89 60 pour demander un dossier APA au Pôle Handicap et Dépendances (18 rue de la Préfecture à Besançon).

3) Vous avez besoin d'aide au ménage ou d'aide à domicile et vous n'avez pas droit à l'APA, téléphonez au GIE du Doubs entre 9h30 et 12h00 au 03 80 70 54 88.

Vous munir de votre numéro de sécurité sociale et de votre dernier avis d'imposition. Un dossier à remplir vous sera envoyé et une personne viendra faire une évaluation de vos besoins et de votre état de santé.

En fonction de votre état de santé et de vos revenus, des heures vous seront attribuées. Il y aura un reste à charge du demandeur ; ce reste peut être pris partiellement en charge par certaines mutuelles.

4) **Portage des repas :**

- Eliad : 41 rue Thomas Edison - CS 92146 - 25052 Besançon Cedex - 03 81 41 96 96

Ménage, toilette, aide aux repas :

- Eliad : 41 rue Thomas Edison - CS 92146 - 25052 Besançon Cedex - 03 81 41 96 96

- Melia Services : 5 rue Marie-Louise - 25000 Besançon - 03 81 51 86 17

- Vital Services : 60 rue de Besançon - 25720 Beure - 03 81 80 56 35

- ADHAP Services : 70 rue de Vesoul - 25000 Besançon - 03 81 80 18 26

- Senior Compagnie : 2 Boulevard Léon Blum - 25000 Besançon - 09 83 81 01 74

- Adomis : 25 rue des Bruyères - 25220 Thise - 03 81 61 71 17

Pour tout autre renseignement, vous pouvez prendre rendez-vous le mercredi pendant la permanence du CCAS à la mairie de Roche.

Le règlement par chèque emploi service est possible et les factures vous permettent d'avoir une réduction d'impôts de 50% selon la loi en vigueur.



Des services adaptés à vos besoins

Téléassistance :

- Présence Verte : 5 rue Jean-Bernard Derosne - 70000 Vesoul - 03 84 75 07 93 (prise en charge de l'installation par le CCAS de la commune).

L'HIVER ARRIVE

Même si le temps s'est montré clément jusqu'à présent, l'hiver est tout de même là et il est bon de rappeler quelques consignes.

Le déneigement de la commune

Le déneigement des voiries est assuré par un prestataire pour la commune selon un plan de déneigement établi selon les principes suivants :

- permettre de sécuriser au maximum les rues en pente (notamment les savoyardes),
- permettre l'accès au centre commercial, à la Place Pateur et aux écoles,
- enfin, déneiger les rues non prioritaires et ne présentant pas de danger potentiel.

C'est à chaque riverain qu'il appartient de dégager les trottoirs enneigés devant sa propriété, sachant que sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident.



La campagne de déneigement a commencé le samedi 16 janvier.

Conseils de prudence

Dans tous les cas, il convient, sur chaussée enneigée ou verglacée, d'adopter la plus grande prudence et de suivre ces quelques conseils de conduite :

- utilisez des pneus hiver, l'accroche est très nettement améliorée,
- réduisez votre allure et anticipez, prenez de la distance avec le véhicule qui vous précède,
- conduisez tout en souplesse,
- pour le démarrage, n'emballez jamais le moteur,
- en descente modérée ou forte, utilisez toujours le frein moteur en adoptant un rapport de vitesse inférieur et ne bloquez pas les roues lors d'un freinage,
- et retardez, si possible, votre déplacement ou choisissez un parcours plus plat même si vous devez faire un détour.

CRÈCHE INTERCOMMUNALE

La crèche intercommunale "Les P'tits Loups" accueille les enfants de 3 à 5 ans tous les mercredis après-midi à partir de 13h30 dans la mesure des places disponibles.

Contact :

Charlène Dubillard, directrice au 03 81 87 02 87

3 rue de la Vallières Sud

25220 Chalezeule

vers le Lidl en face des Restos du Coeur

Horaires d'ouverture : 7h15 - 18h45



COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes vous adresse ses meilleurs voeux de santé, de bonheur et de prospérité.

Le **dimanche 21 février à 11h, salle Jouffroy d'Abbens**, se tiendra l'assemblée générale du comité des fêtes. A l'ordre du jour : rapport moral et financier - présentation du programme 2016 - renouvellement de certains membres du bureau.



A l'issue de l'assemblée générale, nous nous retrouverons autour du verre de l'amitié.

Vous êtes disponibles, dynamiques et souhaitez vous investir dans notre commune, alors rejoignez notre équipe en tant que bénévoles au sein du bureau ou du conseil d'administration. Le ou la président(e) sera élu(e) au cours de la première réunion de bureau suivant l'assemblée générale.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter :
Nicolas GRUSSNER, vice président, au 06.79.91.36.72.

CAMBRIOLAGES : MOBILISONS-NOUS !

Depuis l'été, notre commune a été la cible des cambrioleurs, une vingtaine de maisons a été visitée. La technique utilisée est souvent la même, après le départ des occupants, en pleine journée ou à la tombée de la nuit, les intrus pénètrent dans la maison en forçant une porte ou une fenêtre peu exposée aux regards des passants (sur la partie arrière de la maison).

A l'intérieur, les tiroirs sont vidés, la salle de bains visitée car on y dépose les bijoux portés souvent. Le linge des armoires est jeté au sol.

Les bijoux et l'argent liquide semblent être convoités, pas le matériel vidéo, informatique...



Il s'agit sans doute d'un groupe organisé qui utilise des repérages et des guetteurs. Peu d'indices sont laissés sur place ; la gendarmerie a des difficultés à retrouver un indice.

En conséquence, la solidarité entre voisins doit être mise à profit : si vous constatez des personnes suspectes, des passages fréquents de personnes inconnues, des comportements curieux autour de la maison de vos voisins, n'hésitez pas à leur en parler ou à noter des éléments qui seront ensuite profitables à une éventuelle enquête.

Si chacun, à son niveau, fait preuve de vigilance, sans doute le nombre de vols finira par diminuer par découragement des cambrioleurs...

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La liste électorale générale pour l'année 2016 compte 1563 électeurs : 744 hommes , 819 femmes ; parmi eux 20 jeunes de 18 ans inscrits pour la première fois.

La liste complémentaire municipale : qui permet aux résidents (non français) de la communauté européenne de voter pour les élections municipales, compte 4 électeurs : 2 hommes et 2 femmes (allemand-portugais-espagnol).

L'année 2016 est la dernière année pour s'inscrire avant l'échéance 2017 des élections présidentielles et législatives, pensez-y pour vous-même et vos proches.



INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'assemblée nationale a adopté le 22 juillet dernier le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte par son article 68.

A l'échéance du 1er janvier 2017 (et non plus 2020), il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides sur les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public ainsi que sur les voiries (sauf sur les bretelles, échangeurs, terre-plein centraux étroits ou difficiles d'accès).

A partir du 1er janvier 2017, les pesticides ne pourront plus être vendus en libre-service aux utilisateurs non professionnels (particuliers), hors produits bio-contrôle. Entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2017, les distributeurs engagent un programme de retrait de la vente libre-service. L'échéance d'interdiction d'usage pour les particuliers est avancée au 1er janvier 2019 (au lieu de 2022).



La commune de Roche a choisi d'appliquer par anticipation ces mesures puisqu'à partir de 2016, à titre d'essai, nos services techniques utiliseront du vinaigre d'alcool à 14°C fourni par les établissements ARDEA (société située au 57 Route Nationale à Roche-lez-Beaupré).

OBJETS TROUVÉS

Un vélo femme rose, sans selle, attend son propriétaire à l'atelier communal.



AFFOUAGE 2015-2016

Le 21 décembre dernier a eu lieu le tirage au sort des lots d'affouage pour la campagne 2015/2016, en présence des garants et de M. Moine, agent ONF. Trente-quatre affouagistes s'étaient inscrits, chacun pour un volume de 15 stères. Cette année, le prix du stère est de 6 €.

A tour de rôle, les affouagistes présents ont acquis un lot dans les parcelles 10, 11, 24 et 27.

Rappelons que le droit à l'affouage est une décision du Conseil municipal, qu'il est destiné uniquement aux personnes possédant un logement dans la commune, que le bois ne peut faire l'objet d'aucune revente et qu'il est destiné au chauffage des affouagistes.

L'abattage et le façonnage doivent être réalisés au plus tard le 15 avril 2016 et l'exploitation (le débardage) doit être terminée le 31 août 2016.

Des conseils de sécurité et de précautions ont été donnés à la fin de la réunion.

Quatre personnes sont garantes pour Roche : Robert Chabod, Philippe Guybard, Gérard Pavlinovac et Jacky Troisgros.



TÉMOIN DU PASSÉ

L'étiage du Doubs en cet automne et la restauration des berges du canal ont permis de révéler les faiblesses de l'ancien quai de l'usine Bugnot-Colladon ainsi que les conduites qui déversaient les eaux usées de cette distillerie... dans le canal. Lorsque l'usine de Besançon connut un incendie en 1868, c'est à Roche, en bordure du canal du Rhône au Rhin, que les administrateurs de Bugnot-Colladon décidèrent de la reconstruire.



En août 1869, l'autorisation est accordée de remplacer sur 50 m la levée droite de la berge par un mur de quai et d'établir à côté et au-dessus du chemin de halage un échafaudage supportant un chariot à treuil pour faciliter le débarquement des marchandises.

En juin 1887, le prolongement de 15 m à chaque extrémité du quai est autorisé. Cela donne le mur que l'on peut encore voir de nos jours. 9

HISTOIRE : À PROPOS DE LA FUSION DES COMMUNES

Dans son édition du 22 décembre 2015, la revue « Maire info », organe de l'AMF (Association des Maires de France) faisait état de la création de 245 communes nouvelles regroupant 887 communes et 940 000 habitants.

Dans son histoire, Roche a plusieurs fois été confronté à ce regroupement administratif. Le 25 janvier 1790, les 50 électeurs dont les 28 personnes éligibles de Roche et Novillars se réunissaient en Assemblée primaire dans l'église de Roche pour désigner les notables chargés de la gestion de la municipalité. A l'issue de cette réunion, les membres présents proclamèrent solennellement l'union des deux communautés. Parmi les notables de la nouvelle municipalité, on trouve 5 Rochois (la population de Roche était alors de 300 personnes environ) et 1 seul Novillarois (population de Novillars : environ 70 personnes).



Toutefois, la fusion des deux communes n'est pas totale : elles conservent une certaine autonomie et même au cours des premières années, leurs institutions traditionnelles.

La municipalité de Roche-Novillars cesse d'exister le 17 Brumaire de l'an V (16 novembre 1796) et les raisons de cette rupture sont inconnues.

En 1925, un projet préfectoral d'union entre Roche et Arcier est soumis à une enquête *commodo incommodo*. Le 6 octobre, le Conseil municipal de Roche prend acte des protestations aussi bien du CM d'Arcier que de propriétaires rochois. Considérant d'autre part que les crues du Doubs sont souvent un empêchement à la rapidité des communications, surtout pour le porteur des dépêches des administrations ; que la création d'un bac n'est pas jugée utile et qu'il s'agirait là d'une nouvelle charge pour Roche ; que la commune d'Arcier n'a aucune ressource appréciable ; que l'électrification d'Arcier est estimée à plus de 17 000 francs qui incomberaient donc à Roche ; pour toutes ces raisons, le CM de Roche décide à l'unanimité de repousser le projet de rattachement d'Arcier à Roche.

Enfin, le 11 août 1972, par 4 voix pour, 6 voix contre et un bulletin nul, le Conseil municipal refuse la proposition préfectorale du 15 juin précédent qui prévoyait la fusion par association des communes de Roche, Novillars et Amagney. Le chef-lieu de la nouvelle commune aurait été Roche. Le compte-rendu de cette réunion ne fait état d'aucune des raisons qui ont motivé ce refus.



Culte

Samedi 6 février : à 18h,
messe à Thise

Dimanche 7 février : à 10h30, messe
à Roche-lez-Beaupré

Mercredi 10 février, cérémonie des Cendres :
à 18h30, messe à Thise

Samedi 13 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 14 février : à 10h30, messe
à Marchaux

Dimanche 21 février : à 10h30,
messe des familles à Thise



Naissances

Line BERTHOD le 7 janvier 2016

Ylan GUÉDRA le 9 janvier 2016

Toutes nos félicitations aux parents !

Etat civil

Décès

Michel DUCHAINE le 25 décembre 2015 à 64 ans

Claudine SARAZIN le 31 décembre 2015 à 55 ans

Nos pensées accompagnent les familles.



Atelier de sculpture sur argile à Roche



L'association « L'Empreinte » propose un atelier d'arts plastiques pour s'initier puis approfondir le travail de l'argile (technique du modelage). Jusqu'en juin, l'activité sera orientée vers la réalisation de sculptures de jardin.

Pour découvrir le plaisir de créer, les mains dans la terre, avec un matériau aux infinies possibilités.... Tout en décorant votre jardin !

L'activité se déroulera au 3 rue du Vieux-Roche, tous les mardis après-midi de 14h00 à 16h00, en petit groupe (nombre de places limitées).

Animation : Viviane Molard, sculpteur peintre, diplômée des Beaux-Arts

Coût : 110 euros par trimestre

Inscription obligatoire au 03 81 55 65 11.

Méditation

L'association «L'Empreinte» continue de proposer des cours de méditation. Cet atelier hebdomadaire permet d'acquérir puis d'approfondir les outils de base pour apprendre à méditer.

Les bénéfices de la méditation sont d'ordre physiologique et aussi d'ordre psychologique : elle nous amène à déguster un peu plus l'instant présent, tout en développant la sérénité et la paix intérieure dans notre monde tourmenté !

La méditation permet de mieux gérer notre stress quotidien et d'entrer petit à petit en amitié avec soi-même.

2 ateliers :

- pour débutants , le mardi de 17h40 à 19h10

- pour pratiquants plus expérimentés, le vendredi de 7h30 à 9h00

MPT de Roche, au 5 rue des Ecoles. Salle Courbet (au dessus de la bibliothèque). Coût : 15 euros/mois

Inscriptions / renseignements : Viviane Molard, guide de méditation, au 03 81 55 65 11.

Samedi 13 février 2016 à 20h00

Salle des fêtes de Novillars

Loto géant

De nombreux lots à gagner

Ouverture des portes à 18h30

Début des jeux à 20h00

*Réservations et renseignements au
06 03 95 26 37 ou 03 81 25 43 69
ou laboiteaquine2525@gmail.com*



BIBLIOTHÈQUE

Durant tout le mois de *février 2016*, nous retrouvons, comme promis, *Béatrice Tisserand* qui, après nous avoir régaler avec ses pastels secs sur papier au cours du mois de décembre 2015, nous propose ses *sculptures*. Car comme le dit Béatrice "*Peindre le bois ne me suffisait pas ! Palper cette matière me démangeait et j'ai franchi le pas. Quel enchantement de faire naître d'un morceau de noyer ou de tilleul une forme qu'y si cachait !*".



L'exposition est visible les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 11h à 12h et durant les vacances de février, les lundis 15 et 22 février 2016 de 16h30 à 18h30.



Accueil des pensionnaires de SDH de Novillars : Jeudi 4 février 2016 de 11h à 11h45.

Atelier Écriture Adultes : Jeudi 4 février 2016 de 17h à 19h, animé par Nicole.

Mardi des Mots : Mardi 9 février 2016 de 16h30 à 17h45.

Club-Lecture : Jeudi 11 février 2016 de 18h à 19h30 : « Quand le documentaire se lit comme un roman »

Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog **bibliothequeroche.overblog.com**

ROCHE EN IMAGES



Le bâtiment qui est actuellement la mairie a été acheté en 1959 par la municipalité à Lucienne Petetin. Jusque là, c'était l'école Jules Ferry qui abritait les instances communales.

C'est en 1880 que cette maison est construite par Constant Faivre qui en

fait un café. Ce dernier est racheté par Armand Petetin en 1901 qui y établit également un hôtel-restaurant, sous la raison sociale : « Aux trois sapins », telle qu'on peut le voir sur un courrier daté de 1910.



Du monde à la terrasse et aux fenêtres à la belle Epoque...

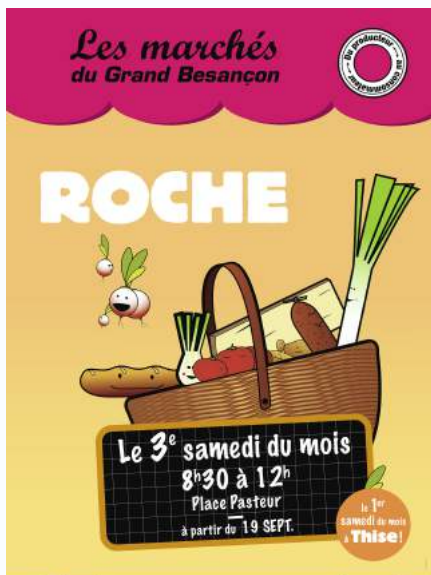
Entre les deux guerres, également «Pension pour touristes ».

A gauche, le café Petetin ; au centre, la buanderie ; à droite, la salle des fêtes



Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,
Philippe VALLET, Pauline LIGIER
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS



Les marchés du Grand Besançon : du producteur au consommateur.

Comme pour l'année 2015, le marché des producteurs sera présent de 8h30 à 12h à Roche le troisième samedi du mois, place Pasteur (devant la pharmacie) et à Thise le premier samedi du mois.

Légumes locaux, comté, fromage de chèvre, charcuterie et bien d'autres... ! **Venez nombreux !**

Pour 2016, voici les dates à noter sur vos calendriers :

Thise

Samedi 6 février
Samedi 5 mars
Samedi 2 avril
Samedi 7 mai
Samedi 4 juin
Samedi 2 juillet
Samedi 6 août
Samedi 3 septembre
Samedi 1 octobre
Samedi 5 novembre
Samedi 3 décembre

Roche-lez-Beaupré

Samedi 20 février
Samedi 19 mars
Samedi 16 avril
Samedi 21 mai
Samedi 18 juin
Samedi 16 juillet
Samedi 20 août
Samedi 17 septembre
Samedi 15 octobre
Samedi 19 novembre
Samedi 17 décembre